

daleux pour les prêtres qui les administrent. Dans de pauvres communes, pour quelques centaines de fidèles, on compte jusqu'à vingt desservants. Aux alentours de chaque village sont groupés couvents et monastères. Là, sur une éminence, dans une admirable position s'élèvent les murs d'une capucinière; car, c'est une justice à leur rendre, les Capucins ont un faible pour le bon air et pour les vues splendides : ici, c'est un couvent de Bénédictins ; plus loin, ce sont des Franciscains ; puis des Carmes chaussés et déchaussés ; puis les beaux frères blancs de la Merci, qui, ne trouvant plus de captifs à racheter, achètent, pour leur compte, les belles femmes et les meilleures provisions. Il va sans dire que tous ces Messieurs, seigneurs et moines, viennent, à point nommé, prélever la dîme qui leur est due sur les produits bruts des infortunés cultivateurs. Aussi, dans les pays peu fertiles, les habitants abandonnent-ils leurs champs et leur maison, pour se faire pasteur. Quels remèdes apporter à ces maux ? Le peuple fier et impatient ne supporte déjà qu'avec répugnance la puissance abusive de ces seigneurs, mais il est toujours simple et superstitieux et ne sait pas encore faire de distinction entre le prêtre et l'homme, entre la soutane et celui qui en est porteur. Le remède, remède infaillible, mais violent, et devant l'application duquel on reculera long-temps peut-être, ce serait une réforme à la Grégoire VII, l'égalité devant la loi, la potence et les galères. Faisons ici une exception en faveur des pères Jésuites, dignes et édifiants en Sardaigne comme partout ailleurs, objet de haine pour leurs confrères en soutane ou capuchon, qui trouvent dans leur conduite la condamnation vivante de la leur.

Quant à l'intempérie, quant au brigandage, quant à l'ineptie longtemps héritaire chez les vice-rois, ce sont maux dont le gouvernement fera justice quand il le voudra, et dont il ne fut même pas question chez son éminence, dont l'esprit